

N° 8791. PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS. FAIT À
NEW YORK LE 31 JANVIER 1967¹

ADHÉSION

Instruments déposés le:

6 janvier 1969

BOTSWANA

L'instrument d'adhésion au Protocole est soumis à une réserve en ce qui concerne l'article IV dudit Protocole et en ce qui concerne l'application conformément à son article I des dispositions des articles 7, 17, 26, 31, 32 et 34 et du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention relative au statut des réfugiés, faite à Genève le 28 juillet 1951².

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 606, p. 267; pour les faits ultérieurs concernant ce Protocole, voir Annexe A dans les volumes 609, 610, 613, 617, 619, 635, 636, 638, 640, 642, 645, 648, 649 et 651.

² Voir p. 389 du présent volume.